



Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseure  
Organizzazione del mondo di lavoro dei massaggiatori medicali  
Organisaziun dal mund da lavur dals massaders medicals  
Organisation du monde de travail des masseurs médicaux

## PROFIL PROFESSIONNEL

Pour l'examen professionnel de

**Masseuse médicale**  
**Masseur médical**

# OdA mm

## **Profil professionnel** **Masseuse médicale avec brevet fédéral** **Masseur médical avec brevet fédéral**

### **1. Dénomination et positionnement de la profession**

Les masseurs médicaux et masseuses médicales avec brevet fédéral (MM-BF), ci-après masseurs médicaux<sup>1</sup> sont des personnes spécialisées dans le domaine des traitements de médecine physique qui exercent la mobilisation tissulaire manuelle et instrumentale – à l'aide d'appareils – participant au processus thérapeutique scientifiquement fondé qui influence de manière locale, réflexe ou générale, les différents tissus, organes et systèmes du corps humain.

Le masseur médical utilise avant tout les techniques ou applications dites passives qui sont appropriées à la réduction, l'élimination des états anormaux et pathologiques tels que les douleurs, les défauts de postures et tensions musculaires, ou encore les prévenir et par là récupérer, maintenir et développer la mobilité fonctionnelle normale désirée. Comme un mouvement (phase active) émane toujours d'une phase de repos (phase passive) et se termine en celle-ci, un repos modifié, présentant des défauts ou une pathologie influence forcément la phase active. Il la perturbe, la limite ou la rend impossible. En découle aussi la délimitation des différentes prestations requises en médecine physique. La phase de relaxation est le domaine de compétence du masseur médical. Il applique en premier lieu les méthodes thérapeutiques suivantes : massage classique, le massage du tissu conjonctif, le drainage lymphatique manuel, le massage réflexe, les traitements du colon et du périoste tout comme la thermo-, l'hydro- et l'électrothérapie.

La profession des masseurs médicaux s'est établie dans un domaine de compétence autonome. Il se met au service de l'intervention la plus efficiente s'adressant aux perturbations de l'appareil locomoteur, soit qu'elles répondent aux moyens du massage médical seul, soit en collaboration interprofessionnelle afin d'assurer les conditions optimales nécessaires aux étapes ultérieures du traitement, sous condition qu'il n'exerce pas les activités professionnelles réservées au personnel médical ou aux autres professions de la santé.

Les masseurs médicaux exercent leur activité sur la base de la législation en vigueur.

### **2. Contribution aux soins de santé**

Le masseur médical accomplit ses tâches dans tous les domaines de la chaîne thérapeutique : Prévention, thérapie et réhabilitation. Il contribue, dans son domaine à la promotion et au développement de l'intégrité de l'appareil locomoteur. Ceci implique aussi la coopération interdisciplinaire avec les autres professions de la santé, le devoir d'économie et la responsabilité sociale.

### **3. Exigences particulières**

Le masseur médical dispose d'un sens prononcé de l'observation de la statique comme de la dynamique de l'appareil locomoteur, d'une perception tactile particulière, d'une remarquable habileté manuelle et, dans son domaine de compétence, fait preuve de sa capacité à rendre compte des phénomènes biologiques touchants les patients. Il est endurant, discret et est capable de supporter les sollicitations.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

# OdA mm

## 4. Rapport contractuel et de travail

Le masseur médical a le statut d'employé ou est indépendant. Ses droits et obligations vis-à-vis des clients/patients, des mandants, de l'employeur, des répondants des coûts, des autorités publiques, vis-à-vis de la profession même et des autres organisations se fondent sur les normes et lois correspondantes.

Dans son champ d'action, il travaille directement sous mandat du client/patient ou selon les ordres ou/et délégation de tiers.

## 5. Lieux d'intervention

Les lieux d'intervention sont notamment: les

- cabinets médicaux
- centres de santé
- centres de cure et de réadaptation
- hôpitaux, cliniques de réadaptation
- homes, maisons de retraite
- associations et sociétés sportives
- autres institutions

## 6. Bénéficiaires

Les prestations des masseurs médicaux sont délivrées à des personnes saines et à des personnes souffrant de séquelles de maladies, de blessures, ou souffrant de troubles congénitaux de l'appareil locomoteur ou notamment sur sollicitation de personnes désirant améliorer leur mobilité ou leur capacité physique.

Les clients/patients peuvent appartenir à toutes les classes d'âge et provenir de différents milieux socioculturels.

## 7. Processus de travail et compétences à acquérir

Dans l'énoncé des processus de travail et des compétences à acquérir sont contenues les prestations professionnelles fondamentales que doit livrer le masseur médical breveté.

### 1. Processus de travail: Mesures et processus d'intervention

- 1.1. Saisie, interprétation et documentation de données
- 1.2. Établissement du concept de mesures
- 1.3. Exécution des mesures

### 2. Processus de travail: Processus de communication

- 2.1. Aménagement des relations
- 2.2. Coopération
- 2.3. Maîtrise de conflit

### 3. Processus de travail: Management des ressources et processus

- 3.1. Aménagement du poste de travail
- 3.2. Assurance de l'administration et de l'organisation

### 4. Processus de travail: Développement de la profession et gestion des savoirs

- 4.1. Assurance de la qualité
- 4.2. Souci de l'environnement professionnel
- 4.3. Apprentissage tout au long de la vie

Les processus de travail sont détaillés dans les directives relatives au règlement d'examen.I

# OdA mm

## FORMATION, PERSPECTIVES, DIPLÔME ET CARRIÈRE

### 8. Formation

La formation de masseur médical s'effectue au degré tertiaire et sert de préparation à l'examen professionnel.

### 9. Examen professionnel

1. Titre: Masseur médical avec brevet fédéral MM-BF  
Masseuse médicale avec brevet fédéral MM-BF
2. Exigences les conditions suivantes doivent être remplies pour être admis à l'examen professionnel:
  - avoir terminé avec succès une formation professionnelle de base sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC) ou – un titre jugé équivalent ou supérieur (maturité)
  - justifier des compétences acquises pour le métier de masseur médical –cours préparatoire à l'examen professionnel attestant des contenus de formation correspondants.
  - attester d'un stage clinique de 6 mois minimum (à temps plein) sans interruption sous supervision.

Les compétences acquises précédemment, les contenus de formation validés et les compétences professionnelles pouvant correspondre aux conditions d'admission peuvent être pris en compte.

L'examen professionnel est organisé par l'OdA MM et réalisé sous la surveillance de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

### 10. Diplôme

La réussite de l'examen professionnel permet et autorise l'exercice des activités professionnelles mentionnées sous points 1 à 7 du présent profil professionnel.

### 11. Perspectives et carrière

Le masseur médical peut, en dehors des activités professionnelles propres, prendre part à des groupes interdisciplinaires, des entreprises, institutions et associations de promotion de la santé en tant que conseiller et formateur.

Le masseur médical peut développer sa carrière professionnelle dans la santé et poursuivre celle-ci à un niveau supérieur:

- en se préparant à l'examen professionnel supérieur de masseur médical diplômé (MM dipl.), qui autorise à : former des stagiaires, prendre la conduite d'entreprises plus complexes et/ou briguer des postes à responsabilité dans l'enseignement ou la recherche.
- en poursuivant sa formation professionnelle dans une école supérieure
- en suivant une formation dans une haute école spécialisée après obtention de la maturité professionnelle par exemple
- en suivant une formation continue à des fins professionnelles.

Pfäffikon / SZ, le 12.06.2008

### OdA MM

Sig.  
Wolfgang Eisenhöfer  
Président

Sig.  
Heidi Odermatt  
Responsable Formation